

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Décision du 18 mars 2013 portant composition du comité ministériel de rémunération du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

NOR : ETLK1308334S

La ministre de l'égalité des territoires et du logement et la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le décret n° 2006-1019 du 11 août 2006 modifié portant attribution d'une indemnité de performance en faveur des secrétaires généraux et des directeurs d'administration centrale ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Décident :

Article 1^{er}

Le comité ministériel de rémunération du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, prévu à l'article 4 du décret n° 2006-1019 susvisé, est composé comme suit :

M. Manuel FLAM, directeur du cabinet de la ministre de l'égalité des territoires et du logement.

M. Gilles RICONO, directeur du cabinet de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

M. Vincent MAZAURIC, secrétaire général du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, membre de droit.

M. Patrice PARISÉ, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle.

M. Véronique BEDAGUE-HAMILIUS, personnalité qualifiée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 18 mars 2013.

Pour les ministres et par délégation :

Le secrétaire général,

V. MAZAURIC